



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 23 juin 2021

**Bilan de la campagne d'inspections sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement nivernaises et icaunaises
31 mai- 4 juin 2021**

L'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a mené une campagne d'inspections du 31 mai au 4 juin 2021 sur la prévention du risque incendie dans les installations classées pour la protection de l'environnement, tous secteurs d'activité confondus.

Les résultats de la campagne d'inspections en Bourgogne-Franche-Comté sont les suivants :

Nombre de sites et typologie	Principaux points de contrôle
23 sites inspectés en mai et juin 2021 : <ul style="list-style-type: none">✓ 7 sites nivernais✓ 16 sites icaunais ✓ 15 contrôles effectués conjointement avec le SDIS ✓ 7 sites de traitement des déchets✓ 6 sites de travail mécanique des métaux ou de traitement de surface✓ 3 sites du domaine de la plasturgie✓ 2 sites SEVESO	<ul style="list-style-type: none">✓ La propreté du site, l'organisation des stocks de produits combustibles✓ les moyens de détection incendie✓ l'organisation en cas d'alerte, les plans disponibles, la formation des personnels à la manipulation des moyens de lutte contre un incendie✓ les moyens d'extinction incendie✓ les dispositifs de confinement des eaux d'extinction✓ l'organisation en matière de déclaration à l'inspection des accidents

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

➤ **Des propositions de suites administratives dans près d'un contrôle sur 2 :**

Pour près de la moitié des sites inspectés, des manquements majeurs à la réglementation ont été mis en exergue et vont déboucher sur une proposition de mise en demeure. Parmi les principales non-conformités relevées, on note :

- pour 5 sites, la détection incendie obligatoire sur certaines zones à risques de l'établissement n'est pas opérationnelle ;
- deux sites ont leurs portes coupe-feu hors-service ;
- dans 6 sites, les stockages de matières combustibles ne respectent pas les prescriptions réglementaires (hauteur ou volume trop importants, îlotage non respecté, proximité des parois ou des clôtures du site, ...) ce qui est susceptible d'augmenter les risques d'incendie non maîtrisés ;
- dans 7 sites, les extincteurs ou RIA (lances à incendie) ne sont pas accessibles ;
- pour 7 sites, aucun dispositif de récupération des eaux d'extinction incendie n'est prévu.
- **pour 8 sites, la ressource en eau disponible pour étendre un éventuel incendie se révèle nettement insuffisante, ou indisponible en pratique.**

➤ **Des améliorations à mettre en œuvre :**

La grande majorité des sites inspectés doit améliorer la gestion de l'exploitation en ce qui concerne :

- la tenue à jour de plans des zones à risques et des stockages de produits dangereux à produire au SDIS en cas d'urgence et consignes à appliquer,
- la formation périodique des personnels à la manipulation des extincteurs,
- la réalisation d'exercices incendie.

Les rapports de visite d'inspection des installations classées seront consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>.

Les sites concernés doivent respecter des dispositions techniques et organisationnelles rigoureuses définies dans des arrêtés ministériels et/ou des arrêtés préfectoraux et sont périodiquement contrôlés par l'inspection des installations classées.

Ces contrôles, sans qu'ils soient nécessairement représentatifs de la situation de l'ensemble des sites industriels de la région, mettent en évidence que des lacunes importantes existent dans un certain nombre de sites industriels en termes de prévention et de moyens de lutte contre les incendies.

L'inspection des installations classées assurera un suivi renforcé des sites qui le justifient suite à cette action de contrôle afin de s'assurer de leur retour à la conformité dans des délais adaptés.

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

Quelques photographies d'illustration prises pendant les contrôles :



Exemple d'une vanne d'isolement des eaux difficilement repérable

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



3 exemples d'extincteurs inaccessibles

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC



Exemples de mauvaises conditions de stockage
(à gauche encombrement d'une voie de circulation ce qui peut être préjudiciable en cas d'évacuation ou pour l'accès des secours, à droite des stocks de produits chimiques non protégés des intempéries et sur rétention inefficace)

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC